



***PHI 151 – Philosophie des Lumières (3 cr.)***

**Plan de cours – Automne 2015**

**Mercredi, 08 h 50 à 11 h 40, local A4-246**

*Enseignant* : Rémi Robert

*Bureau* : A4-251 (Local des chargés de cours)

*Courriel* : Remi.Robert@usherbrooke.ca

*Moodle* : Philosophie des Lumières 2015

## **OBJECTIF**

Prendre conscience du bouleversement philosophique entraîné par la philosophie des Lumières et comprendre les enjeux propres à la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## **OBJECTIF SPÉCIFIQUE**

Ce cours a pour objectif d'introduire les étudiant(e)s à la richesse et à la complexité de la pensée des Lumières, dont nous sommes encore aujourd'hui en partie héritier(e)s, en examinant différentes facettes de cette dernière (philosophique, scientifique, religieuse, anthropologique ou esthétique). Un accent tout particulier sera mis sur l'opposition philosophique entre XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, surtout en ce qui concerne l'exposition de l'argumentation (systématique pour les rationalistes, littéraire pour les penseurs des Lumières), et sur le changement de ton apporté par le passage de l'idéalisme de René Descartes à l'empirisme de John Locke.

## **CONTENU**

Le cours visera à donner une idée générale de ce qu'a été, ou voulu être, la philosophie des Lumières, que ce soit au niveau de sa réaction à l'égard des systèmes du siècle précédent, de son adoption progressive d'un nouveau modèle de scientificité, et de l'application de ce modèle aux sciences naturelles mais aussi à ce qui deviendra au siècle suivant les sciences humaines (anthropologie, morale, économie, politique).

## **PLANIFICATION HEBDOMADAIRE DU COURS**

<b>Dates</b>	<b>Description du contenu</b>
02 SEPTEMBRE	Présentation du plan de cours/Introduction historique/Voltaire et D'Alembert
09 SEPTEMBRE	Du rationalisme à l'empirisme/ Condillac
16 SEPTEMBRE	Lumières et sciences : le modèle de Newton et la posture de Hume

23 SEPTEMBRE	Retour sur les lectures précédentes/ <i>Examen 01</i>
30 SEPTEMBRE	Lumières et religion : théisme, déisme, athéisme
07 OCTOBRE	Lumières : de la raison, de la morale, des sentiments
14 OCTOBRE	<b>Semaine de relâche (Pas de cours)</b>
21 OCTOBRE	<i>Examen Intra</i>
28 OCTOBRE	Lumières et anthropologie : du bonheur au progrès
04 NOVEMBRE	Lumières et politique : le contrat social et l'économie politique
11 NOVEMBRE	Atelier pratique formatif/analyse d'un texte de Rousseau sur l'éducation
18 NOVEMBRE	Lumières et pédagogie : quelle éducation?
25 NOVEMBRE	Lumières et l'art : avènement de l'esthétique
02 DÉCEMBRE	Remise du travail de session/Retour sur les lectures précédentes
09 DÉCEMBRE	Révolution française et critique de son héritage culturel et philosophique
16 DÉCEMBRE	<i>Examen final</i>
	<b>Bonne fin de session!</b>

## MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

- 1-Une analyse de texte d'une longueur de 800 mots (15%)
- 2-Examen Intra : une analyse comparative de deux textes lus depuis le début de la session (30%)
- 3-Un travail de session (25%)
- 4-Examen final : quatre questions posées portant sur les textes lus depuis le début de la session (30%)

Les consignes, la méthodologie et le contenu à respecter pour chaque évaluation sont disponibles sur le Moodle du cours. Ce document est déposé à la première semaine, tout comme le plan de cours. Vous y avez libre accès en tout temps.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Compréhension des textes à l'étude (l'idée principale et les idées secondaires)
- Qualité de l'argumentation
- Pertinence de l'analyse philosophique
- Orthographe

## MATÉRIEL REQUIS

À chaque semaine, les textes à lire seront déposés sur le *Moodle* du cours. Vous trouverez également sur ce même site quelques extraits puisés de l'ouvrage classique du penseur Ernst Cassirer, *La philosophie des Lumières*, qui permettent une meilleure compréhension des sujets traités. Même si la lecture de ces extraits de Cassirer demeure optionnelle, ceux et celles qui les auront lus et annotés constateront une plus grande facilité à rédiger l'examen final et verront leur compréhension de cette époque philosophique plus étoffée.

## BIBLIOGRAPHIE

Sur la période générale des Lumières :

- BEHLER, E. (dir.), *La crise des Lumières*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.  
 CHAUNU, P., *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Arthaud, 1971.

DAGEN, J., *L'histoire de l'esprit humain dans la pensée française de Fontenelle à Condorcet*, Paris, Klincksieck, 1977.

DARNTON, R., *L'aventure de l'Encyclopédie*, Paris, Perrin, 1982.

-, *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1991.

DEPRUN, J., *La philosophie de l'inquiétude en France au XVIIIe siècle*, Paris, Vrin, 1979.

DUPRONT, A., *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, Gallimard, 1996.

DUCHET, M., *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Flammarion, 1977.

EHRARD, J., *L'Idée de nature en France dans la première moitié du XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

FAIVRE, A., *L'ésotérisme au XVIIIe siècle*, Paris, Seghers, 1973.

GOYARD-FABRE, S., *La philosophie des Lumières en France*, Paris, Klincksieck, 1972.

GUSDORF, G., *Les principes de la pensée au siècle des Lumières*, Paris, Payot, 1971.

HAZARD, P., *La pensée européenne au XVIIIe siècle de Montesquieu à Lessing*, Paris, Fayard, 1963.

IM HOLF, U., *Les Lumières en Europe*, Paris, Seuil, 1993.

MAUZI, R., *L'Idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Colin, 1960.

MORNET, D., *Les sciences de la nature en France au XVIIIe siècle*, Paris, A. Colin, 1911.

POMEAU, R., *L'Europe des Lumières*, Paris, Hachette, 1985.

RÉTAT, P., *Le dictionnaire de Bayle et la lutte philosophique au dix-huitième siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

2013-01-09 Page 4

ROGER, J., *Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIIIe siècle*, Paris, Colin, 1971.

SPINK, J. S., *La libre pensée française de Gassendi à Voltaire*, Paris, Éditions Sociales, 1966.

#### La philosophie des Lumières et les concepts centraux :

ADAM, A., *Le mouvement philosophique dans la première moitié du XVIIIe siècle*, Paris, Société d'édition de l'enseignement supérieur, 1967.

BOURDIN, J.-C., *Les matérialistes au XVIIIe siècle*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1996.

BOUVERESSE, R., *L'empirisme anglais. Locke, Berkeley, Hume*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

BURGELIN, P., *La philosophie de l'existence de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Vrin, 1973.

CARRÉ, J. R., *Consistance de Voltaire philosophe*, Paris, Boivin, 1938.

CASSIRER, E., *La Philosophie des Lumières*, Paris, Fayard, 1990.

CHARLES, S., *Berkeley dans la pensée des Lumières. Immatérialisme et scepticisme au XVIIIe siècle*, Paris, Vrin, 2003.

CRAMPE-CASNABET, M., *Condorcet, lecteur des Lumières*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.

DÉRATHÉ, R., *Le rationalisme de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Slatkine, 1979.

DUFLO, Colas, *Diderot philosophe*, Paris, Honoré Champion, 2003.

GOLDSCHMIDT, V., *Les principes du système de Rousseau*, Paris, Vrin, 1974.

GOUHIER, H., *Méditations métaphysiques de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Vrin, 1984.

GROULT, M., *D'Alembert et la mécanique de la vérité dans l'Encyclopédie*, Paris, Honoré Champion, 1999.

LE ROY, G., *La psychologie de Condillac*, Paris, Boivin, 1937.

MORILHAT, C., *La Mettrie. Un matérialisme radical*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

NAVILLE, P., *D'Holbach et la philosophie scientifique au dix-huitième siècle*, Paris, Gallimard, 1967.

PROUST, J., *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, Armand Colin, 1962.

ROUSSEAU, N., *Connaissance et langage chez Condillac*, Genève, Droz, 1986.

SALAUN, F., *L'ordre des moeurs : essai sur la place du matérialisme dans la société française du XVIIIe siècle (1734-1784)*, Paris, Kimé, 1996.  
STAROBINSKI, J., *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1971.

#### Sur la morale et la politique des Lumières :

BAERTSCHI, B., *Au tribunal de l'opinion. Essai sur l'imaginaire politique au XVIIIe siècle*, Paris, Payot, 1993.  
CARRIVE, Paulette, *La pensée politique anglaise : passions, pouvoirs et libertés de Hooker à Hume*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.  
CORNETTE, J., *Absolutisme et Lumières, 1652-1783*, Paris, Hachette, 1993.  
DOMENECH, J., *L'éthique des Lumières ; les fondements de la morale de la philosophie française du XVIIIe siècle*, Paris, Vrin, 1989.  
SCHNEEWIND, J. B., *L'invention de l'autonomie. Une histoire de la philosophie morale moderne*

### **QUALITÉ DE LA LANGUE**

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

### **PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS**

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

---

## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

---

### Extrait du Règlement des études

#### 8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

### Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

---

## Autrement dit : mentionnez vos sources.

---

## SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
<b>A+</b>	92 %	4,3	Excellent
<b>A</b>	87 %	4,0	Excellent
<b>A-</b>	84 %	3,7	Excellent
<b>B+</b>	81 %	3,3	Très bien
<b>B</b>	78 %	3,0	Très bien
<b>B-</b>	75 %	2,7	Très bien
<b>C+</b>	72 %	2,3	Bien
<b>C</b>	69 %	2,0	Bien
<b>C-</b>	66 %	1,7	Bien
<b>D+</b>	63 %	1,3	Passable
<b>D</b>	60 %	1,0	Passable
<b>E</b>	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

**BONNE SESSION À TOUS ET À TOUTES!**